



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

UNIQUE SUR LE PROJET D'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) ET LE PROJET DE CREATION DE SIX PERIMETRES DELIMITES DES ABORDS (PDA)

Par arrêté n°2019-002 du 10/05/2019, monsieur le Président de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et sur le projet de création de six Périmètres Délimités des Abords.

A cet effet, Madame la Présidente du Tribunal Administratif d'Orléans a désigné les membres de la commission d'enquête qui se compose de monsieur François MARTIN, en qualité de président de la commission d'enquête, et de messieurs Michel VERNAY et Jean BERNARD, en qualité de membres titulaires de la commission d'enquête.

**L'enquête publique se déroulera, pour une durée de 32 jours,
du lundi 03 juin 2019 à 9h00
au jeudi 04 juillet 2019 à 17h00**

Le dossier de Plan Local d'Urbanisme intercommunal, le projet des six Périmètres Délimités des Abords ainsi que les registres d'enquête publique seront disponibles pendant toute la durée de l'enquête :

- Au siège de l'enquête situé à la communauté de communes Berry Loire Puisaye du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30
- A la mairie d'ADON le mardi de 14h00 à 17h30 et le vendredi de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h30
- A la mairie d'AUTRY-LE-CHATEL du lundi au vendredi de 14h00 à 18h00
- A la mairie de BATILLY-EN-PUISAYE le mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et le vendredi de 14h00 à 17h00 et le 1^{er} samedi de chaque mois de 9h00 à 12h00
- A la mairie de BEAULIEU-SUR-LOIRE du mardi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 (sauf le jeudi après-midi) et le samedi de 8h00 à 12h00
- A la mairie de BONNY-SUR-LOIRE du mardi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00
- A la mairie de BRETEAU le lundi et le jeudi de 9h00 à 12h00
- A la mairie de BRIARE du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00
- A la mairie de CERNOY-EN-BERRY du mardi au samedi de 8h30 à 12h00
- A la mairie de CHAMPOULET le mardi et le jeudi de 13h30 à 17h30
- A la mairie de CHATILLON-SUR-LOIRE du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 10h00 à 12h00
- A la mairie de DAMMARIE-EN-PUISAYE du lundi de 9h30 à 12h30 et de 13h00 à 18h00 et le jeudi de 14h à 18h
- A la mairie d'ESCRIGNELLES le mercredi de 09h00 à 12h00, le vendredi de 09h00 à 12h30 et de 13h00 à 17h30 et le 1^{er} samedi de chaque mois de 10h00 à 12h00

- A la mairie de FAVERELLES le mardi de 09h00 à 12h30 et de 13h00 à 18h00 et le jeudi de 09h00 à 12h30
- A la mairie de FEINS-EN-GATINAIS le lundi et le jeudi de 9h00 à 12h00
- A la mairie de LA BUSSIERE le mardi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, le mercredi de 14h00 à 18h00, le jeudi de 9h00 à 12h00, le vendredi de 14h00 à 17h00, le samedi de 9h00 à 12h00
- A la mairie d'OUSSON-SUR-LOIRE du mardi au vendredi de 14h00 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 12h00

- A la mairie d'OUZOUER-SUR-TREZEE le lundi de 14h00 à 17h00, le mardi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, le mercredi de 10h00 à 12h00, le vendredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00
- A la mairie de PIERREFITTE-ÈS-BOIS le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi de 8h30 à 12h00
- A la mairie de SAINT-FIRMIN-SUR-LOIRE le lundi de 13h30 à 17h30 et du mardi au vendredi de 9h00 à 12h00
- A la mairie de THOU le lundi et le vendredi de 17h00 à 19h00

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public :

- **Au siège de la communauté de communes Berry Loire Puisaye le lundi 3 juin de 9h00 à 12h00 et le jeudi 4 juillet 14h00 à 17h00**
- **A la mairie d'ADON le mardi 2 juillet de 14h30 à 17h30**
- **A la mairie d'AUTRY-LE-CHATEL le vendredi 7 juin de 14h30 à 17h30**
- **A la mairie de BATILLY-EN-PUISAYE le mercredi 12 juin de 14h00 à 17h00**
- **A la mairie de BEAULIEU-SUR-LOIRE le mardi 25 juin de 14h30 à 17h30**
- **A la mairie de BONNY-SUR-LOIRE le vendredi 7 juin de 9h00 à 12h00 et le jeudi 4 juillet 14h00 à 17h00**
- **A la mairie de BRETEAU le jeudi 13 juin de 9h00 à 12h00**
- **A la mairie de BRIARE le samedi 22 juin de 9h00 à 12h00**
- **A la mairie de CERNOY-EN-BERRY le mardi 25 juin de 9h00 à 12h00**
- **A la mairie de CHAMPOULET le mardi 18 juin de 14h00 à 17h00**

- **A la mairie de CHATILLON-SUR-LOIRE le mardi 11 juin de 9h00 à 12h00 et le mardi 18 juin de 14h00 à 17h00**
- **A la mairie de DAMMARIE-EN-PUISAYE le lundi 17 juin de 9h30 à 12h30**
- **A la mairie d'ESCRIGNELLES le vendredi 21 juin de 14h30 à 17h30**
- **A la mairie de FAVERELLES le mardi 25 juin de 9h00 à 12h00**
- **A la mairie de FEINS-EN-GATINAIS le jeudi 27 juin 9h00 à 12h00**
- **A la mairie de LA BUSSIERE le mardi 2 juillet 9h00 à 12h00**
- **A la mairie d'OUSSON-SUR- LOIRE le vendredi 7 juin de 15h00 à 18h00**
- **A la mairie d'OUZOUER-SUR-TREZEE le mardi 11 juin de 14h00 à 17h00**
- **A la mairie PIERREFITTE-ÈS-BOIS le mardi 18 juin de 9h00 à 12h00**
- **A la mairie de SAINT-FIRMIN-SUR-LOIRE le lundi 17 juin de 14h30 à 17h30**
- **A la mairie THOU le vendredi 21 juin de 17h00 à 19h00**

Le dossier de Plan Local d'Urbanisme intercommunal ainsi que les six Périmètres Délimités des Abords modifiés seront consultables librement sur le site internet de la communauté de communes à l'adresse suivante :

<http://www.cc-berryloirepuisaye.fr/fr/information/6909/urbanisme-plui>

Le public peut transmettre ses observations et propositions pendant toute la durée de l'enquête :

- Sur les registres d'enquête disponibles au siège de la communauté de communes Berry Loire Puisaye ainsi que dans chacune des mairies des communes précitées ;
- Par courrier adressé au Président de la commission d'enquête au siège de la communauté de communes Berry Loire Puisaye situé au 42 Rue des Prés Gris 45250 Briare ;
- Verbalement aux lieux, jours et heures de permanence de la commission d'enquête ;
- Par courrier électronique adressé au Président de la commission d'enquête à l'adresse courriel suivante : plui@cc-berryloirepuisaye.fr

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis au siège de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye ainsi que dans chaque mairie et ce pendant un an à compter de la date de transmission. Ils seront également publiés sur le site internet de la communauté de communes Berry Loire Puisaye et tenus à disposition du public pendant un an à compter de la date de transmission.

Suite à l'enquête publique, au rapport, aux avis de la commission d'enquête et à l'étude des observations formulées au cours de celle-ci, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye délibérera et statuera sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal et sur le projet de création des six Périmètres Délimités des Abords.

Les informations sur les deux projets peuvent être demandées à :

Monsieur Alain BERTRAND, Président de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye

42 Rue des Prés Gris - 45250 Briare - Téléphone : 02.38.37.03.84 - Courriel : plui@cc-berryloirepuisaye.fr